



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER**
Province de Québec

AVIS PUBLIC
Règlement no 286

AVIS DE PROMULGATION

À tous les contribuables de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier :

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Heidi Lafrance, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité,

QUE : Le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Valcartier, à une séance tenue le 3 août 2026 au bureau municipal sis au 2215, boul. Valcartier à Saint-Gabriel-de-Valcartier, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 286 concernant le contrôle et le suivi budgétaire ainsi que sur la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats

QUE : Les personnes intéressées pourront consulter ledit règlement au bureau municipal sis au 2215, boul. Valcartier à Saint-Gabriel-de-Valcartier.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Heidi Lafrance, Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Heidi Lafrance, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus le 4 août 2026.

FAIT à Saint-Gabriel-de-Valcartier ce 4^e jour d'août 2026.

Heidi Lafrance, Directrice générale et secrétaire-trésorière